

Tri des déchets Tous acteurs !

Faire le bon geste de tri en veillant à bien orienter le déchet, en fonction de ses caractéristiques, vers la filière appropriée est un enjeu crucial pour garantir la qualité de la valorisation des déchets.



Le SYCTOM met à la disposition de ses communes adhérentes un ensemble d'outils de communication. Ici, des extraits de bandes dessinées de sensibilisation. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.syctom-paris.fr dans l'espace collectivités.

Un déchet mal orienté est un déchet mal traité. Aujourd'hui, pour garantir le bon traitement des déchets, tous les acteurs (habitants, communes, SYCTOM) sont concernés ! Deux comportements clés doivent s'imposer. Le premier concerne la prévention. Elle vise à réduire le volume

global de déchets et s'appuie sur un principe simple, «le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit».

Limiter sa production de déchets

Tout un chacun doit, au quotidien, veiller à limiter sa pro-

duction. Pour cela, un certain nombre de gestes simples et d'outils existent, comme utiliser un sac-cabas à la place des sacs de caisse jetables, apposer l'autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres, consommer l'eau du robinet, éviter les suremballages, etc.

Le geste du tri

Le deuxième comportement réside dans le geste de tri. Ce dernier progresse chez l'habitant, mais demande à être amélioré. Dans cette recherche d'amélioration, la commune a un rôle de premier plan à jouer. Notamment en répétant continuellement ses consignes de tri et/ou, par exemple, en développant les dispositifs spécifiques de collecte, comme les déchetteries de proximité, notamment pour les déchets ménagers dits «spéciaux» (DMS) - ceux que l'on ne doit surtout pas jeter dans les bacs mis à disposition par les communes, mais veiller à bien déposer, en fonction de leurs spécificités, au bon endroit (produits toxiques, piles et batteries, DEEE...). Alors que les filières de valorisation par type de déchets se développent et que des modes de traitement complémentaires se mettent en place (voir encadré), chacun a son rôle à jouer. Tous acteurs !

Élimination : la complémentarité recherchée

Les acteurs de l'élimination des ordures ménagères ne privilégient pas qu'une seule méthode de traitement. Ils s'appuient aujourd'hui sur une palette de techniques complémentaires permettant la valorisation - matière, organique, énergétique - des déchets. Ainsi, sur cette échelle de la complémentarité, le premier échelon est occupé par la prévention, avec l'idée que «le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit». Nous retrouvons ensuite le «réemploi» au travers, notamment, du tissu associatif (recycleries, ressourceries). Un mode de traitement basé sur le principe du «ce que vous jetez peut être utile à un autre». Le tri et la méthanisation constituent les étapes suivantes et permettent la valorisation matière et organique des déchets qui, après recyclage, entrent dans la fabrication de nouveaux produits (papier journal, laine polaire, compost, etc.). Enfin, la valorisation énergétique par incinération s'impose pour l'élimination des ordures ménagères résiduelles (OMR). Celles qui restent après toutes ces étapes franchies servent, en effet, à fournir de l'électricité et du chauffage urbain.

Le tri des déchets : un engagement pour tous les acteurs !



À savoir

Meilleure est la qualité du tri, meilleure est la valorisation

Collecte sélective



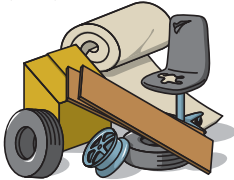
Près de **30%** des déchets présents dans les collectes sélectives des habitants sont encore des indésirables ! (erreurs de tri, sacs plastiques, verre, emballages souillés, imbriqués ou placés dans des sacs...).

Verre



150 000 tonnes de verre sont encore présentes dans la poubelle d'ordures ménagères, soit près de 8% du volume total. C'est trop ! Les emballages en verre doivent être collectés à part pour être recyclés.

Objets encombrants (OE)



«Monstres» pour certains, «volumineux» pour d'autres, les objets encombrants comptent pour **40 kg/an/hab., soit 200 000 tonnes** chaque année.

Trop souvent, ils contiennent n'importe quoi ou se retrouvent n'importe où !

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Afin d'éviter des pollutions, depuis novembre 2006, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) doivent être collectés à part et traités dans des filières dédiées.

Déchets ménagers spéciaux (DMS)



Contenant des produits toxiques, ces déchets polluent durablement l'environnement et peuvent nuire à la santé des populations. **Ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, ni en collecte sélective, ni avec les encombrants !**



Habitants

Respecter les consignes de tri de sa commune et faire des choix

- Suivre les consignes de tri de sa commune pour les emballages et les journaux-magazines.
- Jeter les emballages bien vidés, mais non lavés.
- Ne pas jeter les sacs de caisse et autres films plastiques dans ce bac.

- Déposer les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) dans les conteneurs placés sur la voie publique.
- Ou bien les placer dans les bacs dédiés si une collecte en porte-à-porte existe dans la commune.

- Privilégier le réemploi par des dons à des associations ou à des particuliers.
- Déposer les gros volumes en déchetterie.
- Respecter les consignes de la commune pour la collecte des encombrants en porte-à-porte.
- **Ne pas jeter d'ordures ménagères et de déchets toxiques dans la collecte des encombrants.**

- **Privilégier le système du «1 pour 1»** : pour un appareil neuf acheté, le commerçant reprend l'ancien.
- Hors achat, se débarrasser d'un équipement électrique ou électronique usagé en l'apportant en déchetterie, en veillant à ne pas l'endommager.
- Penser à donner les appareils en état de fonctionnement à des associations.

- Rapporter les piles, les accus, les batteries dans les points de vente et les déposer dans les colonnes prévues à cet effet.
- Déposer en déchetterie ou dans les points d'accueil des DMS les pots de peinture et vernis, solvants, batteries et accumulateurs, huiles de vidange...

Communes

Sensibiliser les habitants au recyclage des déchets

- Informer les habitants sur le terrain et limiter les erreurs de tri grâce à un réseau d'**ambassadeurs de tri**.
- Rappeler régulièrement les consignes et règles de tri à l'aide d'un guide ou d'un aide-mémoire. Communiquer dans les éditions municipales (bulletin, bilan annuel).
- Former les agents et prestataires de collecte au contrôle qualité des collectes.
- Informer les employés municipaux sur le tri et la valorisation pour une administration exemplaire.

- Développer les points d'apports volontaires à proximité des zones de consommation.
- Renforcer la communication et rappeler les consignes de tri du verre auprès des habitants.

- Développer les déchetteries, service de proximité pour les habitants.
- Créer une déchetterie fixe ou mobile sur le territoire communal par tranche de 30 000 à 50 000 habitants.
- Veiller à la qualité des collectes spécifiques d'encombrants.

- Informer les habitants de la reprise obligatoire en «1 pour 1» par les commerçants pour tout appareil électrique ou électronique acheté.
- Adapter les déchetteries à cette nouvelle filière par l'aménagement de zones de tri et de stockage spécifiques de ces appareils.
- Organiser des points d'accueil et/ou de regroupement des DEEE dans la commune.

- Sensibiliser les habitants au tri de ces déchets toxiques.
- Recommander l'utilisation des lieux de dépôt dédiés (déchettes, magasins d'achat).
- Développer les points d'apports volontaires dans les lieux publics dépendant de la commune.
- Adapter les déchetteries par l'installation d'équipements spécifiques de stockage des déchets ménagers spéciaux.



SYCTOM

Se positionner comme un lieu de ressources en faveur de la qualité des collectes séparatives

- Apporter aux communes un soutien sur les collectes sélectives (125,89 €/tonne).
- Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec et entre les services déchets des communes, en vue d'améliorer la qualité des collectes sélectives.
- Mettre à disposition des outils de sensibilisation sur la valorisation et la prévention des déchets : **www.syctom-paris.fr** > espace collectivités

- Sensibiliser les collectivités adhérentes au coût de traitement supplémentaire induit par ce flux inutilement laissé dans les ordures ménagères, alors qu'il est normalement pris en charge par une filière de recyclage dédiée.

- Soutenir financièrement les collectivités pour la construction ou l'amélioration des déchetteries.
- Mobiliser les services déchets des communes sur l'importance de ne pas retrouver d'ordures ménagères ou déchets spéciaux (peinture, huile, batteries, etc.) dans les collectes, pour permettre une bonne valorisation.

- Adapter les déchetteries du SYCTOM à la réception des DEEE.
- Contractualiser avec les éco-organismes désignés pour cette nouvelle filière.
- Subventionner les collectivités adhérentes pour l'adaptation des déchetteries.
- Mener avec l'appui des adhérents une campagne de communication grand public sur le principe du «1 pour 1», en mettant à leur disposition des outils prêts à l'emploi.

- Informer les communes adhérentes de la dangerosité de ces déchets et des dispositifs de collecte à mettre en place.
- Inciter à l'utilisation des filières de collecte dédiées.